

MAIRIE DE FRANCS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
ORDINAIRE
DU 05 novembre 2018

CONVOCATION du 31 octobre 2018

L'an deux mil dix huit, le 05 novembre à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne, SUEUR Pierrette, DAUGIERAS Claire.

Messieurs REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, PREVOST Philippe, BRAUD Alexis.

Absente excusée: Madame RICHARD Carine a donné procuration à Madame MADRID Claudine.

Délibération éclairage public :

Nous avons reçu le devis d'enfouissement du réseau éclairage public de la part de Monsieur Pierre PESLIER du SDEEG. Il se monte à 68 679,59 € hors taxes pour 12 points lumineux avec des mats de 7 m de haut. C'est sur cette partie que nous serons subventionnés :

- par le SDEEG à hauteur de 20 % du hors taxes,
- par le Syndicat Intercommunal d'Électricité de Saint Philippe d'Aiguilhe à hauteur de 60 % du hors taxes.

Il restera donc 20 % à notre charge. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 10 voix pour, autorise Madame le Maire à signer ce devis. Une délibération sera prise.

Par ailleurs ce reste à charge de 20 % soit 13 375,92 € HT , les 937,26 € HT d'orange ainsi que les 36 705,05 € HT de génie civil sont éligibles au fonds de concours de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais. Le total se monte à 51 378,20€ HT , le montant du fonds de concours de 50 % serait donc de 25 689,10 € et le financement de la Commune de la même somme.

Le Conseil Municipal accepte, à 10 voix pour, ce plan de financement et autorise Madame le Maire à demander le fonds de concours à la Communauté de communes. Une délibération sera prise.

Devis panneaux Péroutet :

Suite au Conseil Municipal du 23 octobre dernier il a été demandé un devis à Comat & Valco qui nous a fait deux propositions : des panneaux classiques ou des panneaux réfléchissants. Le Conseil Municipal choisit les panneaux classiques et autorise Madame le Maire à signer le devis. Une délibération sera prise.

Devis extincteurs :

Suite au contrôle annuel des extincteurs il s'avère que 2 de nos extincteurs ont plus de 10 ans et se sont oxydés ; ils doivent être remplacés. Le devis de CHRONOFEU se monte à 218,32 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis à 10 voix pour et autorise Madame le Maire à le signer. Une délibération sera prise.

Devis bureau d'étude :

Concernant la remise aux normes de l'assainissement, Monsieur REVERDEL a demandé des devis à 5 bureaux d'étude et nous avons reçu 4 propositions de prix en retour qu'il présente au Conseil. Sur les

conseils de Monsieur LHEMANN, il explique que 3 forages suffisent et qu'il est donc suffisant de choisir entre les deux devis à trois forages. Le Conseil Municipal choisit ADSA VIGOUROUX, dont le devis se monte à 500 € TTC , à 10 voix pour et autorise Madame le Maire à signer le devis. Une délibération sera prise.

Abri de jardin :

L'achat de l'abri de jardin pour l'ancienne mairie se révélant compliqué et n'étant pas une urgence , le Conseil Municipal décide de le reporter au printemps prochain.Par contre les claustras seront ont été achetés et seront posés.

11 novembre :

Le Préfet de la Gironde nous informe que nous avons la possibilité de célébrer le centenaire de l'armistice en faisant retentir les cloches à 11h00 ainsi que cela avait été fait le 11 novembre 1918. Il est convenu que Monsieur BRAUD s'occupera de programmer la sonnerie.

Infos diverses :

- Les travaux de transformation de l'ancienne mairie en appartement sont à présent terminés. Il est prêt à louer.
- Garderie : lors de sa dernière réunion les trois communes du SIRP ont décidé que la garderie du soir sera payante sur les trois écoles à partir de 17h00.
- Subventions : les Conseillers Départementaux nous informe que nous allons percevoir 14 890 € au titre du FDAEC ainsi que prévu, 18 555 € au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (budgétisé 20 000 €) et 28 887 € au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (budgétisé 18 400 €). Soit 9 042 € de plus que budgétisé.

Questions diverses :

- Madame GISSOUT demande si Madame VOULTOURY peut nettoyer le logement avant qu'il ne soit loué ?

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE
MADRID CLAUDINE



Madrid